



SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA CEDEAO

(Par Visioconférence, le 23 avril 2020)

COMMUNIQUE FINAL

1. Dans le but de coordonner et de renforcer les efforts engagés en Afrique de l'Ouest pour la lutte contre la maladie à Coronavirus 2019, également connue sous l'appellation COVID-19, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), sous la présidence de **S.E. M. Issoufou MAHAMADOU**, Président de la République du Niger et président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, ont tenu un Sommet Extraordinaire le 23 avril 2020, par visioconférence, pour examiner l'évolution de la situation et l'impact de la maladie à Coronavirus.

2. Ont participé à ce Sommet, les Chefs d'Etat et de Gouvernement suivants :

S.E. **Patrice Guillaume Athanase Talon**, Président de la République du Bénin

S.E. **Roch Marc Christian Kaboré**, Président du Faso

S.E. **Jorge Carlos Fonseca**, Président du Cabo Verde

S.E. **Alassane Ouattara**, Président de la République de Côte d'Ivoire

S.E. **Adama Barrow**, Président de la République de Gambie

S.E. **Nana Addo Dankwa Akufo-Addo**, Président de la République du Ghana

S.E. **Alpha Condé**, Président de la République de Guinée

S.E. **Umaro Sissoco Embaló**, Président de la République de Guinée Bissau

S.E. **George Manneh Weah**, Président de la République du Liberia

S.E. **Ibrahim Boubacar Keita**, Président de la République du Mali

S.E. **Issoufou Mahamadou**, Président de la République du Niger

S.E. **Muhammadu Buhari**, Président de la République fédérale du Nigeria

S.E. **Macky Sall**, Président de la République du Sénégal

S.E. **Julius Maada Bio**, Président de la République de Sierra Leone ;

S.E. **Faure Essozimna Gnassingbé**, Président de la République Togolaise.

3. Le Président de la Commission de la CEDEAO, S.E. Jean Claude Kassi Brou, a également assisté au Sommet Extraordinaire. Ont également participé, en qualité d'observateurs, le Président de la Commission de l'Union africaine, S.E. Moussa Faki Mahamat, ainsi que le Représentant spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, S.E. Dr. Mohamed Ibn Chambas.

4. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont félicité le Président en exercice de la CEDEAO et le Président de la Commission pour l'organisation de ce Sommet Extraordinaire. Ils ont pris acte du mémorandum présenté par le Président de la Commission de la CEDEAO sur le COVID-19, ainsi que de son exposé sur l'évolution de la situation et l'impact économique, financier et social de la pandémie du COVID-19 sur la région de la CEDEAO. Ils ont exprimé leur vive préoccupation quant à la propagation du COVID-19 dans la Région, relevant qu'au 22 avril 2020, il avait été enregistré au total 6 083 cas, parmi lesquels 4 232 cas actifs, 1 793 guérisons et 158 décès. A cet égard, la Conférence adresse ses vœux de prompt rétablissement aux malades. Elle tient, en particulier, à présenter ses condoléances aux populations et aux gouvernements de l'ensemble des Etats membres pour la disparition de ces citoyens en raison de la pandémie, en leur réitérant toute sa solidarité durant cette terrible épreuve.

5. Le Sommet s'est également préoccupé des répercussions négatives du COVID-19 pour l'ensemble des Etats membres de la CEDEAO, sur les plans social, économique, financier et humain, soulignant la grave menace que représente cette pandémie pour le processus d'intégration régional, ainsi que le programme régional de paix et sécurité.

6. La Conférence a pris note des projections qui indiquent que le taux de croissance économique, initialement prévue à 3,3%, subirait une baisse pour se situer à 2% si la pandémie prenait fin en juin 2020 et à -2,1% en supposant que la Région n'avait pas pris les mesures adéquates pour freiner la propagation du virus et que la pandémie persistait au-delà du second semestre de 2020 comme projetée par le FMI.
7. La Conférence a pris note de la réduction globale des ressources financières occasionnée par cette pandémie à l'échelle de la région.
8. Le Sommet a décidé que la poursuite des efforts axés sur l'endiguement, la prévention et la lutte contre la maladie à COVID-19 demeurerait une priorité absolue. À cet égard, les Chefs d'État et de Gouvernement ont réaffirmé leur détermination et leur volonté de tout mettre en œuvre afin de protéger les citoyens et les résidents de la Communauté et de conjuguer leurs efforts pour trouver une solution durable à cette crise sanitaire. Le sommet a félicité les États membres pour leurs efforts individuels visant à contenir la propagation de la pandémie sur leurs territoires, et pour les mesures palliatives qu'ils ont mises en place pour atténuer les effets négatifs de la pandémie sur la population.
9. Les Chefs d'État et de Gouvernement ont salué les initiatives prises par l'Organisation ouest-africaine de la santé (OOAS), ainsi que les actions fort louables qu'elle a engagées, en coordination avec la Commission de la CEDEAO pour lutter contre la pandémie.
10. La Conférence adresse ses remerciements à l'ensemble des partenaires, en particulier l'Union Africaine, la Banque Africaine de Développement, les Nations Unies, le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale, l'Union Européenne, le G20, pour les initiatives importantes qui ont été engagées et mises en place pour soutenir le continent africain dans la lutte contre la pandémie.
11. La Conférence a notamment salué l'unité et la solidarité aux niveaux régional et continental, en particulier les efforts coordonnés de l'Union africaine dans le cadre de la Stratégie continentale commune pour l'Afrique face à la pandémie de COVID-19.
12. Le Sommet a adressé ses félicitations et remerciements à l'ensemble des populations de la Région pour les efforts consentis et pour le respect des mesures et des gestes barrières visant à freiner la propagation du virus. Elle a salué l'importante contribution des citoyens, en particulier le secteur privé, à la lutte contre la maladie à COVID 19.

13. Les Chefs d'État et de Gouvernement ont réaffirmé leur ferme engagement à poursuivre leurs efforts conjoints et coordonnés dans la lutte résolue contre la maladie à COVID-19 et à prendre les mesures appropriées pour en contenir les impacts et relancer les économies.

14. A l'issue de leurs échanges, ils ont donc décidé de ce qui suit :

A. S'agissant de la lutte contre la maladie à COVID 19 :

- i. inviter les Etats membres de la CEDEAO à apporter leur contribution au Fonds de solidarité de l'Union africaine et à renforcer la coopération entre African CDC et l'OOAS en vue de rendre plus efficaces les appuis aux Etats membres de la CEDEAO ;
- ii. renforcer la coopération entre les Etats membres en matière de recherche, de formation et d'échanges d'expériences dans le domaine sanitaire de manière générale, et particulièrement pour la lutte contre le COVID 19 de manière particulière ;
- iii. évaluer minutieusement la situation, en procédant au cas par cas, avant de décider de lever les mesures mises en place pour protéger la population ;
- iv. fournir quotidiennement à l'OOAS des informations épidémiologiques opportunes afin de renforcer la coordination et la collaboration régionales pendant la pandémie ;
- v. sensibiliser la population aux dangers du COVID-19 et à la nécessité d'un changement de comportement afin de contenir la propagation de la maladie et rompre la chaîne de transmission de la maladie ;
- vi. accroître les tests de dépistage et assurer la prise en charge des personnes suspectées d'avoir contracté le virus ;
- vii. aménager des corridors de transport humanitaire pour le personnel médical et les autres agents impliqués dans la lutte contre la pandémie, afin de faciliter l'acheminement du personnel, de l'équipement et du matériel nécessaires ;
- viii. veiller à allouer au moins 15% de leur budget annuel au renforcement de leurs systèmes de soins de santé, conformément à la recommandation faite par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO, lors de son sommet extraordinaire tenu le 06 novembre 2014 à Accra, en République du Ghana, à travers la Directive A/DIR. 01/11/14 relative à la maladie à virus Ebola (EVD) dans la région ;

- ix. encourager les Etats Membres à mutualiser, dans la mesure du possible, leur achats de matériels et médicaments de lutte contre le COVID 19 ;
- x. Poursuivre la mise en place des mesures humanitaires et palliatives destinées à fournir une aide aux populations, notamment par la distribution de denrées alimentaires et l'octroi d'une aide financière aux populations les plus démunies dans le strict respect des mesures sanitaires requises.

B. en ce qui concerne la stabilisation et la relance économique :

- i. élaborer, par l'ensemble des Etats membres, un plan de riposte prenant en compte la lutte contre la propagation de la pandémie et un plan de relance économique post-pandémie ;
- ii. émettre des Bons et Obligations de long terme du Trésor pour financer les besoins critiques en investissement pour soutenir le secteur privé et relancer les économies ;
- iii. mettre en place des appuis importants pour soutenir les secteurs sociaux (outils pour enseignement à distance, renforcement des systèmes et infrastructure de santé, facilitation de l'accès à internet, ...) et les couches sociales les plus défavorisées (filets sociaux) ;
- iv. déployer au niveau des Banques Centrales des outils, moyens et liquidité importante permettant de soutenir :
 - le secteur financier, notamment les banques et établissements financiers, pour qu'il appuie le secteur privé, en particulier les Petites et Moyennes Entreprises (PME) ;
 - les institutions de microfinance pour qu'elles appuient le secteur informel ;
- v. lancer un appel à la Communauté internationale pour la mobilisation de ressources additionnelles au profit de la Région pour faire face aux défis économiques et sociaux auxquels sont confrontés les Etats ;
- vi. soutenir l'initiative de l'Union africaine de négociation avec les partenaires pour une annulation de la dette publique et une restructuration de la dette privée des pays Africains ;

- vii. mettre en œuvre des actions urgentes pour soutenir la production locale des produits de consommation, notamment les produits agricoles, et réduire ainsi la facture d'importation de ces biens ;
- viii. mettre en place un Programme de soutien au secteur de la fabrication des produits pharmaceutiques et des équipements de protection sanitaire dont la production locale couvre à peine 20% des besoins de consommation actuels de la Région ;
- ix. éviter d'imposer des restrictions aux importations en provenance des autres pays de la CEDEAO, notamment en ce qui concerne les biens de première nécessité (médicaments, produits alimentaires, etc.) ;
- x. convoquer une réunion du Conseil de Convergence afin d'examiner l'impact de la pandémie à COVID-19 et ses implications sur les performances en matière de convergence macroéconomique en 2020 et pour les années à venir ;

15. La Conférence a également invité les partenaires concernés à redoubler les efforts de production de vaccins et de thérapies adéquates contre le virus, ainsi qu'à soutenir la région dans le développement de ses capacités de recherche. En outre, la Conférence les a appelés à assurer la fourniture de vaccins à des prix subventionnés aux pays touchés, notamment les États membres de la CEDEAO.

16. Afin d'assurer une coordination de haut niveau de tous les efforts régionaux visant à contenir la pandémie, le Sommet a nommé S.E. **Muhammadu Buhari**, Président de la République Fédérale du Nigeria comme **Champion** en vue de coordonner la riposte contre la maladie à COVID-19 et le processus d'éradication. En outre, les Chefs d'État et de gouvernement ont mis en place des comités ministériels de coordination de la santé, des finances et des transports afin de coordonner les efforts régionaux de lutte contre la pandémie, sous la supervision du Champion.

17. La Conférence s'est engagée à rester saisie de l'évolution de la pandémie en Afrique de l'Ouest et a chargé le Président de la Commission de veiller à la mise en œuvre des décisions prises. Dans la même optique, elle a assigné au Président de la Commission et au Directeur Général de l'OOAS la responsabilité d'actualiser et de mettre en œuvre le Plan d'action régional chiffré de riposte au COVID-19.

18. Par ailleurs, le Sommet a pris acte du dénouement de la crise post-électorale en Guinée Bissau et félicité S.E. **Umaro Sissoco Embaló** pour son élection en qualité de Président de la République et lui adresse ses vœux de succès.



19. En outre, il a évoqué l'enlèvement de l'Honorable Député Soumaïla Cissé du Mali et réaffirmé sa solidarité et son soutien aux efforts des Autorités maliennes pour sa libération.

20. Les Chefs d'État et de Gouvernement ont exprimé leur profonde gratitude à **S.E. Issoufou MAHAMADOU**, Président de la République du Niger et Président en exercice de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO, pour avoir convoqué cet important Sommet Extraordinaire.

Fait par visioconférence, le 23 avril 2020

LA CONFERENCE

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned to the right of the text 'LA CONFERENCE'.